

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRÉS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 24/04/2018
Reçu en préfecture le 24/04/2018
Affiché le
ID : 033-213301955-20180412-102018-DE

N° : 10/2018

Objet : FDAEC 2018

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Christian BEZOS, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Lucienne BIES qui a donné procuration à Patrick CHAMINADE, Patrick BAYLET, Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH.

Secrétaire de Séance : Christian MAUBARET.

Date de convocation : 05 avril 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les nouvelles mesures de répartition établies par le Conseil Départemental, la somme de **25 239,00 €** peut être attribuée à la commune au titre du FDAEC 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal s'inscrire les opérations d'investissement suivantes au titre du FDAEC 2018 :

Acquisition de matériel :

- Tondeuse :	4 061.25 € HT
- Remorque :	1 734.63 € HT
- Véhicule :	8 364.20 € HT

Travaux de bâtiments :

- Bardage local technique :	3 396.84 € HT
-----------------------------	---------------

Travaux de voirie :

- Réfection court de tennis :	19 394.00 € HT
-------------------------------	----------------

TOTAL HT : 36 950.92 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de **25 239,00 €** (vingt-cinq mille deux cent trente neuf Euros) au titre du FDAEC 2018 pour le financement des opérations précitées. Le financement complémentaire sera assuré par autofinancement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 19 avril 2018.

Le Maire,

Jean Pierre BAILLÉ.
Pour le Maire.

L'adjoint délégué

Patrick CHAMINADE

